

**Patrick Charaudeau**  
*Université de Paris 13*  
*Centre d'Analyse du Discours*

**LE FONDEMENT D'UNE GRAMMAIRE DU SENS  
A PARTIR DU MODELE ONOMASIOLOGIQUE  
DE BERNARD POTTIER**

Ce n'est pas l'étude d'une question de linguistique que je voudrais exposer ici. Ayant commis il y a quelques années une grammaire sémantique, je voudrais en montrer le soubassement théorique, car si l'on n'est guère assuré qu'une grammaire soit le reflet de la langue, elle est en tout cas le témoin des enjeux théoriques d'une époque.

De ce point de vue, je m'inscris, pour le dire vite, dans une double filiation sémantique : la filiation structuraliste des années 70-80 ; la filiation énonciativo-pragmatique des années 80-90. Rappelons-nous : les «temps des verbes» (G. Guillaume, H. Weinrich, J. Fourquet), les «éléments de relation» (B. Pottier), les «modalités» (J. Lyons, B. Pottier), les «quantificateurs» et une nouvelle «logique du sens» (O. Ducrot, R. Martin), les théories «casuelles» (Ch.J. Fillmore, J.M. Anderson) qui ont contribué à sémantiser les constructions syntaxiques, la théorie de l'«énonciation» qui s'est attachée à décrire plus particulièrement le fonctionnement de la *deixis* (E. Benveniste, A. Culioli) ; puis, postérieurement, la théorie des «actes de parole» initiée par J.L. Austin et J. Searle qui a trouvé de nombreux prolongements dans les études des cognitivistes. Les catégories qui sont issues de ces approches ne cessent d'être discutées autour de la question de savoir si elles peuvent être déclarées universelles, si elles correspondent à des catégories de pensée (indépendantes des langues) ou à des catégories strictement linguistiques.

Dans cette double filiation —qui fut quelque peu occultées par la grammaire générative puis par certains modèles cognitivistes— a toujours prédominé pour moi la démarche

inductivo-déductive de Bernard Pottier : en partant d'une analyse fine des usages (parcours sémasiologique), on tente de reconstruire des opérations mentales à différents niveaux d'abstraction, opérations ordonnées de façon à pouvoir suivre le processus de catégorisation allant d'un niveau conceptuel d'intention de sens au niveau de l'expression (parcours onomasiologique).

C'est cette démarche qui a présidé à la construction de ma grammaire, mais encore fallait-il se demander ce que c'est qu'une grammaire. Les sciences humaines et sociales nous ont appris qu'il fallait toujours essayer de comprendre dans quel enjeu social s'inscrivent les objets que l'on étudie ou que l'on construit. On ne peut continuer à considérer la grammaire d'une langue comme si cet objet existait hors de tout enjeu social. Examinons donc d'abord cette question avant d'aborder les principes qui ont présidé à la construction de cette grammaire du sens.

### **Grammaire et contexte social**

La description d'une langue, ainsi que son enseignement, s'inscrit dans un contexte social, et c'est la nature de ce contexte qui fait que les pratiques de l'une et de l'autre sont différentes. A chaque contexte correspond un état de la demande sociale, et c'est celui-ci qui commande (ou du moins suscite) la réalisation d'objets particuliers et de méthodes pour les élaborer, créant ainsi un «marché» des objets et des outils. Si l'on applique cette hypothèse socio-économique au domaine des sciences et de l'enseignement, on observera qu'il existe deux types de marché :

- un marché des *systèmes de pensée* dans lequel rivalisent différentes théories et explications savantes sur la langue, chacune se définissant d'après ses propres postulats et outils d'analyse. C'est ici que l'on trouve différentes théories linguistiques (structuralistes, génératives, sémantiques, psycholinguistiques, sociolinguistiques, pragmatiques, etc.). C'est dans ce cadre que l'on continue à écrire des thèses et des

ouvrages savants sur telle ou telle question linguistique (les quantificateurs, les articles, la deixis, les modalités, etc.).

- un marché des *systèmes d'exploitation* dans lequel rivalisent différents produits pédagogiques qui sont finalisés selon des objectifs d'apprentissage et des publics d'utilisateurs plus ou moins déterminés. C'est ici que l'on trouve différentes grammaires qui se différencient selon les objectifs, le niveau d'apprentissage, la méthode, le type de public, etc. Le choix d'un type de grammaire pour l'enseignement ne dépend donc pas, comme on le dit parfois, de l'état de la science linguistique —ou du moins pas seulement— mais d'un ensemble de facteurs qui préexistent dans le contexte social. La meilleure preuve en est peut-être, en France, la situation de l'enseignement de la grammaire selon qu'elle sert à enseigner le français langue maternelle ou langue étrangère.

Le premier de ces enseignements a privilégié depuis fort longtemps une grammaire morphologique, c'est-à-dire une grammaire centrée sur la découverte et la description des formes : la formation des mots ; une catégorisation en parties du discours (morphologie) autour d'unités qui constituent les piliers des catégories de découpage du monde par la langue (substantif, adjectif, verbe, adverbe) ; les règles de combinaison de ces formes et de construction des phrases (syntaxe) qui devraient correspondre aux opérations mentales qui permettent d'ordonner la pensée de façon hiérarchisée entre ce qui est le plus important (propositions principales) et ce qui est secondaire (propositions subordonnées). La langue est ainsi présentée à travers une grammaire qui se réduit à un ensemble de formes qu'il s'agit de maîtriser. Il faut dire que le fondement social de cet enseignement est l'apprentissage, par des enfants en voie de scolarisation, de l'orthographe. Mais cette conception a perduré au-delà de l'enseignement primaire.

Le second, l'enseignement du français langue étrangère, a été calqué dans un premier temps sur le français langue maternelle, jusqu'à ce que, se libérant du joug du système scolaire français, du fait de conditions d'enseignement propres

aux institutions dans lesquelles était enseignée notre langue (Instituts de français, Alliances françaises, Centres privés se spécialisant dans l'enseignement des langues étrangères), se développe dans les années soixante-dix un enseignement propre au FLE. A partir de ce moment émergent des méthodes propres à ce qui dorénavant s'intitule «didactique des langues étrangères» ; des méthodes structuro-globales, puis fonctionnelles, puis communicatives dans lesquelles l'enseignement de la grammaire a cédé la place à une approche chaque fois plus globale et finalisée de la langue.

Il n'empêche que, même à l'heure actuelle, quand on parle de grammaire, c'est encore à une grammaire morphologique divisée en parties du discours que l'on pense, malgré l'intrusion ici ou là d'éléments de pragmatique (les "actes de parole"). La conception générale reste une conception morpho-syntaxique. Quel pouvait être alors mon propre enjeu entre marché savant et marché pédagogique ?

Il fut celui de tenter, non point une synthèse impossible entre ces deux perspectives si différentes, mais une articulation dialectique entre elles, faisant en sorte qu'une réflexion sémantique issue d'explications savantes puisse servir à résoudre des problèmes concrets d'enseignement. La révélation de cet enjeu me vint lors de l'observation d'une classe de français à la fin du primaire. La maîtresse expliquait que le sujet du verbe représente la personne qui accomplit l'action, et elle donna comme exemples : «Pierre parle toujours en classe» et «La cheminée du salon fume». Il y eut un élève pour demander si «parler» c'était vraiment accomplir une action, un autre pour dire que la cheminée ne faisait rien, qu'elle n'y était pour rien, un autre même pour demander si on peut dire de Pierre qu'il parle toujours en classe même quand il ne parle pas. Tout cela, évidemment, dans leur langage. La maîtresse, malgré toute sa bonne volonté et son savoir faire se trouva fort désemparée. Je compris ce jour-là qu'il y avait quelque chose à faire, car on pouvait parfaitement répondre à ces questions, en se référant à des explications techniques. Encore faudrait-il les traduire dans

un langage approprié. Je décidai donc d'écrire une grammaire à l'adresse des enseignants et formateurs qui mettrait à leur portée des explications savantes. Mais il y fallait certaines conditions.

### **Les conditions d'une grammaire du sens**

Quelles seraient donc les conditions d'une grammaire du sens qui ne nierait pas pour autant l'existence des formes ni la nécessité de respecter les règles de construction, mais chercherait à mettre en relation ces formes avec ce qu'elles signifient.

#### ***Une grammaire de l'énonciation***

La langue doit être décrite du point de vue de catégories qui correspondent à des *intentions de communication* (le sens), en mettant en regard de chacune d'elles les *moyens* (les formes) qui permettent de l'exprimer. Cela revient à construire une grammaire du sujet parlant, lequel se trouve au cœur de ce qui fait l'intentionnalité du langage : un processus d'énonciation qui dépend des choix plus ou moins conscients que le sujet parlant opère pour produire du sens dans l'espoir de se faire comprendre. Ainsi est-on amené à décrire la langue à partir des *opérations conceptuelles* que le sujet parlant est censé faire quand il communique, au regard desquelles seront regroupées les catégories de *formes* qui permettent de les exprimer.

Par exemple, l'*article*, le *possessif*, le *démonstratif* sont des catégories de *forme* et non d'*intention*. C'est l'opération «identifier les êtres du monde dont on parle» qui correspond à une intention (et donc à une catégorie de sens). L'article, le possessif et le démonstratif ne sont que des formes parmi d'autres qui permettent d'exprimer cette intention. Évidemment, chacune étant particulière, elle apporte une spécificité de sens qui permet de distinguer différentes façons d'identifier les êtres : l'article du point de vue de l'*actualisation*, le possessif du point

de vue de la *dépendance*, le démonstratif du point de vue de la *désignation*.

Le *pluriel*, non plus, n'est pas une catégorie de sens. C'est : «l'intention de quantifier les êtres du monde dont on parle» qui l'est, et c'est pour exprimer cette intention que nous disposons de quantificateurs tels les indéfinis (quelques, plusieurs, beaucoup, ...), les adverbes de quantité (beaucoup, trop, assez, ...), les adjectifs numéraux (25, 120, ...), et diverses expressions figées (un grand nombre de..., qu'est-ce qu'il y a comme...). Le terme *pluriel* ne devrait renvoyer qu'au phénomène de l'accord morphologique.

De même, lesdites *propositions* subordonnées relatives, conjonctives, participes et gérondives (terminologie des grammaires morphologiques) doivent être regroupées avec l'*adjectif* autour de l'intention : «qualifier des êtres», car elles correspondent à l'opération de *qualification*, et non se trouvent dans des chapitres séparés au nom de leur morphologie.

Du même coup, on prendra acte du phénomène de polysémie qui veut qu'une même forme puisse avoir divers sens : une même forme grammaticale peut correspondre à des catégories conceptuelles différentes. Par exemple la forme tout (adjectif ou adverbe) exprime une *quantification* qui, selon ses modalités d'emploi, peut prendre une valeur d'*intensité* («il est tout rouge»), ou une valeur de *distribution* («Tout corps plongé dans l'eau...»).

### ***Une grammaire explicative***

Une telle grammaire doit être *explicative*. Mais que veut dire explicative ? Une grammaire n'est-elle pas explicative par définition ? Il y a en effet plusieurs modes d'explication linguistique. Une explication de type *historique* qui consiste à expliquer l'état d'un phénomène par son origine (étymologie) et une certaine logique d'enchaînement des transformations subies par les systèmes de la langue. Une explication de type *fonctionnaliste* qui consiste à expliquer les lois de composition

des mots (morphologie et dérivation) et de leur agencement (syntaxe), les compatibilités et incompatibilités de ces combinaisons : c'est l'explication que l'on trouve dans les grammaires morpho-syntaxiques. Une explication de type *sémantique* qui consiste à expliquer d'une part quelle est la visée fondamentale de l'intention de communication globale, à quoi elle sert, et quelles sont les différences de sens qui caractérisent chaque façon de l'exprimer.

C'est ce type d'explication qui prévaut ici. Par exemple, expliquer d'abord globalement en quoi consiste l'opération de *quantification* en distinguant l'opération de *quantification* du dénombrable et l'opération d'*intensification* du non dénombrable ; puis distinguer divers degrés de quantification (*fort, faible, moyen*), et divers modes de quantification (*déterminés/indéterminés*). Ensuite, expliquer les particularités sémantiques de chaque forme d'expression. C'est ainsi que l'on pourra faire comprendre —ce qui est impossible si l'on s'en tient aux seules catégories de forme— que le singulier, en français, peut servir à exprimer une quantité («Il y a de la voiture à Paris») et que cette quantité est particulièrement importante : l'emploi du singulier associé à une forme partitive à propos d'objets dénombrables exprime une *quantité massive*, c'est-à-dire une quantité tellement grande qu'on ne peut dénombrer les êtres qui la constituent. Autre exemple, celui des *possessifs*. Il s'agit d'expliquer que la relation entre les deux termes considérés n'est pas la même dans : (1) «Sa tête va exploser», (2) «Voici sa voiture», (3) «Je te présente sa femme», (4) «Sa passion est extrême», (5) «Son style ne me plaît pas». Ce qui est commun à ces énoncés, c'est une opération de *mise en dépendance* réciproque de deux éléments. Ce qui les différencie est le type de lien de dépendance : de *nature* (1), d'*appropriation* (2), de *parenté* (3), d'*affect* (4), de *typification* (5).

Ce type d'explication s'inscrit dans une problématique de l'intentionnalité et de la pertinence telle qu'elle est développée par la philosophie du langage, ce qui est bien loin d'une explication par la règle.

## *Une grammaire des effets de discours*

On ne se contentera pas de la définition des catégories, et on montrera que les formes qui servent à les exprimer produisent des *effets de sens* particuliers selon qu'elles sont employées dans tel ou tel contexte, dans telle ou telle situation.

Par exemple, l'article le sert à *identifier*, mais ce faisant il permet d'exprimer des effets de discours particuliers : de *familiarité* («On se retrouve au bistrot du coin»), ou d'*antonomase*, «le X par excellence», comme dans un menu («Le confit de canard»). L'article un, en revanche, produira un effet de *singularité* ou d'*unicité* comme dans un inventaire ou dans «J'ai pêché une carpe de 3 kg». Quant à l'article zéro, il produira un effet d'*étiquetage* comme dans les titres de journaux, les annonces ou dans les étiquettes («Confit de canard»). Dès lors, on voit que l'article, tout en jouant son rôle linguistique d'identification des êtres, peut aussi tantôt placer l'interlocuteur dans une certaine relation polémique vis-à-vis du sujet parlant (par exemple, le met l'interlocuteur en lieu et place de quelqu'un qui sait, alors que un le met en lieu et place de quelqu'un qui ne sait pas), tantôt produire un effet de *prestige* ou au contraire de *banalisation*. Il en est de même pour le pronom on. Cet indéfini, avec sa valeur d'impersonnalisation peut produire des effets de discours de *distanciation* («Je vois qu'on ne m'aime pas beaucoup»), d'*affection* («Alors, on travaille dur, mon petit ?»), de *déresponsabilisation* («- Salut, ça va ? – Bof, on fait aller»), voire de *mépris*, à moins que ce ne soit d'*ironie* («On ne pense pas beaucoup, ici, à ce que je vois !»). Mais on pourrait aussi montrer en quoi les constructions de phrases actives, passives et nominalisées correspondent à des enjeux d'expression particuliers, ce que l'on voit par exemple dans les titres de journaux («Une voiture a renversé un piéton» / «Un piéton a été renversé par une voiture» / «Un piéton, victime d'une voiture»).

Ainsi pourra-t-on faire comprendre que les catégories linguistiques sont au service du discours et que, du même coup,



parler correspond à un enjeu social qui consiste d'une part à s'ajuster à des normes d'usage, d'autre part à jouer avec ces normes. Parler n'est plus affaire d'esthétique mais d'*ajustement*, d'*adéquation* et de *stratégie*.

### **Justification et structuration des catégories**

Reste une double question d'importance : existe-t-il des catégories conceptuelles dont on peut faire l'hypothèse qu'elles correspondent à des intentions de communication ? peut-on faire correspondre à ces catégories conceptuelles des catégories de formes ?

Je partirai pour ce faire d'un exemple. Imaginons que quelqu'un nous dise, de but en blanc : «Cheminée». On serait en droit de lui rétorquer : «Et alors ?». Qu'il en dise un peu plus : «Une cheminée», et on continuera à lui demander : «Et alors ?». S'il nous en dit encore un peu plus avec un timide : «Une grande cheminée», on se sentira encore insatisfait et on pourra lui renvoyer un autre : «Et alors ?», peut-être un peu agacé. Qu'il formule alors un : «Une grande cheminée est tombée», et on commencera à entrevoir qu'il veut nous parler d'un événement qui s'est déjà produit, mais on ne voit toujours pas où il veut en venir. Il précisera peut-être : «Une grande cheminée est tombée hier, place de la Bastille», ce qui provoquera peut-être une autre réaction de notre part : «Ah bon, et alors ?». Et il terminera par un : «Trois blessés, enfin, je crois» ; voilà qui peut nous satisfaire<sup>1</sup>. Trois enseignements peuvent être tirés de cette petite saynète.

Le premier est que l'unité communicative n'est pas forcément la phrase, comme on le dit parfois, mais un ensemble d'énoncés dont la combinaison permet à l'interlocuteur de voir de quoi il retourne. Et de fait, on est toujours fondé à répliquer «Et alors ?» tant que l'on ne comprend pas de quoi il s'agit, c'est-

---

<sup>1</sup> Il s'agit évidemment d'une satisfaction au regard de la complétude communicative et non de l'événement décrit.

à-dire tant qu'on n'arrive pas à imaginer ce qu'est son intention de communication. C'est ce que j'appelle, dans mon jargon d'analyste du discours une *problématisation*. Le rapport thème/prédicat correspond peut-être à une unité de phrase (ou d'énoncé, selon le point de vue que l'on prend), mais il ne garantit pas que l'on ait affaire à une intention communicative. Pour être un peu plus technique, on peut dire que pour parler et se faire comprendre il est certes nécessaire mais non suffisant de thématiser, car encore faut-il problématiser son propos : c'est la problématisation de l'acte de langage qui permet de comprendre l'enjeu qui s'attache à l'intention de communication.

Le deuxième enseignement a trait à la possibilité de découvrir quelles sont les catégories conceptuelles auxquelles le sujet parlant fait appel pour construire son discours. D'une part, il faut *nommer* les êtres du monde. Que ceux-ci soit ou non des êtres animés, humains, matériels et concrets ou abstraits et imaginés, il faut leur donner un corps qui les configure linguistiquement, donc les nommer. On dispose, pour cela, du moins dans nos langues romanes, de noms propres et de noms communs. C'est le cas de «cheminée». D'autre part, ces êtres du monde sont entre eux différents et en même temps ressemblants pour diverses raisons. Il faut les *déterminer* quant à leur *actualisation*, leur *quantité*, leur *appartenance*, etc., afin de les identifier, et cela à l'aide des catégories de forme que sont les articles, les possessifs, les démonstratifs, etc. («Une cheminée»). Il faut également préciser quelles sont leurs propriétés, autrement dit les *qualifier*, à l'aide d'adjectifs, de noms ou de diverses propositions («Une grande cheminée»). On a vu cependant, que cela n'était pas suffisant pour saisir l'enjeu de l'acte de communication. Il fallait encore que l'on dise dans quel cadre événementiel s'inscrivent ces êtres ainsi identifiés avec leurs propriétés, c'est-à-dire que l'on décrive l'*action* dans laquelle ils sont impliqués, à l'aide de verbes et de certaines constructions phrastiques («Une grande cheminée est tombée»). Ensuite, peuvent être précisés le lieu et le temps dans lequel se *situe* l'événement, en ayant recours à des prépositions des

adverbes et des formes temporelles («Une grande cheminée est tombée hier, place de la Bastille»). Et pourtant, cela n'est pas encore suffisant pour que l'on soit complètement satisfait, car il faut encore que l'on puisse percevoir dans quelle chaîne de causalité s'inscrit cet événement, c'est-à-dire pouvoir *expliquer* la relation de cause à conséquence sur laquelle repose l'enjeu de l'acte de langage, et ce à l'aide de divers connecteurs, seraient-ils implicites («Trois blessés»). Enfin, même si l'on peut considérer que le minimum du contrat communicatif a été rempli, on sait bien que tout acte de langage dépend, pour sa valeur de vérité, du *point de vue* de celui qui l'énonce. Ce point de vue peut rester implicite, ne pas être dit, mais on ne peut y échapper, et il peut également être explicité comme c'est le cas dans notre exemple par une certaine façon de *modaliser* son propos («enfin, je crois»).

Le troisième enseignement est la conséquence du précédent. Il convient dans un travail de description des catégories de la langue de distinguer deux aspects : l'aspect sémantique et l'aspect formel. L'aspect sémantique est configuré par une catégorie formelle, et à l'aspect formel correspond une catégorie sémantique, mais le rapport entre les deux n'est pas de réciprocité exclusive : telle catégorie sémantique peut être exprimée à l'aide de différentes catégories formelles, et telle catégorie formelle peut être porteuse de divers aspects sémantiques. La catégorie sémantique de *relation de dépendance* peut être exprimée à l'aide de diverses catégories de formes (possessifs, syntagme nominal ou adjectival), et le syntagme nominal («un banc de bois»), comme catégorie de forme, peut être porteur d'autres sens que celui de dépendance. Cela est encore davantage pertinent lorsqu'il s'agit de comparer des langues.

Le tableau joint montre les correspondances que l'on peut établir entre les catégories d'intention de communication, les catégories sémantiques de la langue et les catégories de forme.

## Conclusion

Cette grammaire du sens et de l'expression n'aurait jamais été possible sans cette réflexion sémantique qui évolue entre analyses sémantiquement fines des énoncés et tentatives de catégorisation. Et il faut dire que l'esprit taxinomique de Bernard Pottier est l'un des plus productifs en la matière.

Cela dit, je voudrais terminer par une réflexion d'ordre général qui concerne le positionnement épistémologique des modèles les uns par rapport aux autres. Dans son modèle conceptuel, Bernard Pottier propose un parcours de l'énonciateur qui va du Monde au Pouvoir dire :

Monde référentiel > Vouloir dire > Pouvoir dire > sémiotisation

Or, on pourrait avoir des raisons de défendre l'idée d'un parcours inverse, postulant que c'est le Pouvoir dire qui rend possible le Vouloir dire. On pourrait fonder cela sur des raisons cognitives : le processus d'apprentissage de sa propre langue fait découvrir au sujet son vouloir dire au fur et à mesure qu'il s'approprie des pouvoir dire ; et même dans le cas d'apprentissage d'une langue étrangère, si un vouloir dire est déjà là, c'est par l'appropriation des modes de pouvoir dire dans l'autre langue que l'on découvre de nouveaux vouloir dire. Ainsi, l'écrivain académicien franco-argentin, Hector Bianccioti, peut-il déclarer à juste titre qu'il a découvert à travers l'expression française «Le fond de l'air est frais» que : *l'air a un fond*.

On pourrait également s'appuyer sur des raisons épistémologiques : la philosophie phénoménologique, on le sait, renverse la proposition essentialiste de la philosophie classique en posant que c'est l'*existence* qui précède l'*essence*, et non l'inverse ; transposée ici, cette proposition permet de dire que c'est le Pouvoir dire qui précède le Vouloir dire, et non l'inverse. Et dans une démarche empirico-déductive —qui est celle de nos disciplines— on pourrait dire que c'est l'observation du Pouvoir dire qui nous permet de construire (parcours sémasiologique) les

catégories conceptuelles du Vouloir dire comme des hypothèses parmi d'autres du processus d'engendrement des actes de langage (parcours onomasiologique). Peut-être ne faudrait-il pas perdre de vue que c'est la combinaison du Pouvoir dire et du Vouloir dire qui fonde l'acte de langage, et que si le premier a la préséance dans le fonctionnement langagier, c'est le second que cherche à décrire l'analyste.

Intention	Opérations de Langue	Catégories de Forme
<b>NOMMER</b>	<i>La Dénomination</i>	Les Noms (N. propre/N. commun)
	<i>La Personne</i>	Les Pronoms personnels
	<i>L'Actualisation</i>	Les Articles
<b>DETERMINER</b> ( <i>Mode d'identification</i> )	<i>La Désignation</i>	Les Démonstratifs
	<i>La Dépendance</i>	Les Possessifs
	<i>La Quantification</i>	Les Quantificateurs
	<i>L'identification indéterminée</i>	Les Indéfinis
	<i>La Présentation</i>	Les Présentateurs
<b>QUALIFIER</b> ( <i>Manières d'être/faire</i> )	<i>Définir</i>	Les Noms
	<i>Caractériser</i>	Les Adjectifs
	<i>(de façon Objective/ Subjective)</i>	Les Relatives
		Les Participes
<b>DECRIRE</b>	<i>Les Actants (Agent, Patient, etc.)</i>	
<b>L'ACTION</b>	<i>Les Relations actancielles</i>	Les types de constructions
<i>(Les Faire)</i>	<i>Les Configurations (Actif/Passif/Nom.)</i>	
<b>SITUER</b> ( <i>Structuration de l'Espace – Temps</i> )	<i>La Localisation dans l'espace</i>	Les Prépositions
		Les Adverbes et Indicateurs de temps/lieu
	<i>La Situation dans le temps</i>	Les Temps et Aspects des verbes
<b>EXPLIQUER</b> ( <i>Les relations logiques et les raisons d'être</i> )	<i>La Causalité (cause/conséquence/but)</i>	Les Conjonctions
	<i>La Restriction et l'opposition</i>	Les Propositions
	<i>La condition/L'hypothèse</i>	
<b>DIRE LE POINT DE VUE</b> ( <i>Le positionnement du Sujet</i> )	<i>L'affirmation et la Négation</i>	Les Formes positives et négatives
	<i>La Modalisation</i>	Les Modes du verbe Les marques de modalité (verbes et adverbes)